

## Arrêté du Président

**N° 2025-279**

LY/EM/CG

**OBJET** : Concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial - Session 2025 - Arrêté modificatif de la liste des admis à concourir

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1er à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion et relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n° 2024-298 du 6 décembre 2024 portant ouverture de la session 2025 des concours externe, interne et de troisième voie de rédacteur territorial,

Vu l'arrêté n° 2025-155 du 30 juin 2025, portant liste des admis à concourir à la session 2025 des concours externe, interne et de troisième voie de rédacteur territorial,

Considérant que pour le concours interne Mesdames BOUANANI Souad et KRIFAH Najime ont fourni le document nécessaire à leur inscription et qu'il y a lieu de confirmer leur admission à concourir,

Considérant que suite à une erreur matérielle, Madame THORY Virginie figurait sur la liste des admis à concourir du concours interne sous le nom de THORY Virignie et que Monsieur DESVENNES Romuald figurait sur la liste des admis à concourir du concours interne sous le nom de ROMUALD Desvennes, et qu'il convient de corriger ces erreurs,

Considérant que Mesdames SCHAMBERGER Isabelle inscrite au concours interne sous le nom de CADET Isabelle et SALIGNAC Sylvia inscrite au concours interne sous le nom de THAVARATNAM Sylvia, ont changé de nom, et qu'il y a lieu de modifier leur inscription en conséquence,

Considérant que Mesdames ARDOIS Annie, BELHADI Ghania, BERTRAND Sandra, BESSIERES Emilie, BODINIER Sonia, BOUGUETAIA Sarah, BOUKIL CHETTAR Hayat, BRESSAN Julie, CHAN SHU LAM Marie, CHAPOY Amélie, COYRAS Aurélie, DEMBELE Malou, DO NASCIMENTO Lalia, DUVAL Morline, FANTINA Annie, HOCHANAT Wafa, LAKERMANC Maggy, LANCE Nathalie, LE BORNE Cécile, LEFEVRE Dominique, LICIDE Gladys, LOPES VARELA Maria, MONTEIRO FERREIRA Helen De Fatima, MUKANDA Khaira, PACCAGNINI Ericka, ROUILLE Karine, TIRAUT Céline, VARIN Céline et Messieurs BAUDINO Fabrice, DARRAJI Nabile et ÉYENGUÉ Christian ont annulé leur inscription au concours interne, et qu'il y a lieu de les radier de la liste des candidats admis à concourir,

Considérant que pour le concours externe Monsieur AMOUCHÉ Rayan a fourni le document nécessaire à son inscription, et qu'il y a lieu de confirmer son admission à concourir,

Considérant que Mesdames BAPTISTA KIRECHE Axelle, BENJAMIN Yldie, BERGER Wendy, BERNARD Marie, BESSAA Amel, BOUBERKA Sara, BRESSAN Julie, DA COSTA BIQUE Anne-Sophie, ED-DIAZ Iman, ETHEVE Margot, EUGENE Carine, GASPAL Christine, LE GAFFRIC Elodie, LUCAS Sophie, MAGBONDO LAMIEN Ramata, MAMMOOUTOU Johanna, MANSOURI Assia, MBA Vivian, MINAR Gaelle, NADIR Farah, PAROUMANOU SOUPRAYEN Anne, PERROD Marjorie, PICARD Martine, ROTTHEUDT Nevenka, SMADJA Elodie, TECHER Marie-Lydie, VALETTE Frédérique et Messieurs COULIBALY Mahamadou, JARLAN Guillaume et MENON Maxime ont annulé leur inscription au concours externe, et qu'il y a lieu de les radier de la liste des candidats admis à concourir,

Considérant que suite à une erreur matérielle Madame VALLERY Pauline figurait sur la liste des admis à concourir du concours externe sous le nom de PAULINE Pauline, et qu'il convient de corriger cette erreur,

Considérant que Madame LAGRANGE DUGOURD Marion inscrite au concours externe sous le nom de DUGOURD Marion a changé de nom, et qu'il y a lieu de modifier son inscription en conséquence,

Considérant que pour le troisième concours Mesdames BOUKAD Sihem, FRIEDMANN Valérie, NIAGATÉ Makoré, PITAVAL Marjorie, THOMAS Frédérique et Messieurs BADIABIO Maurice et SEMERLE Mathieu ont fourni le document nécessaire à leur inscription, et qu'il y a lieu de confirmer leur admission à concourir,

Considérant que Monsieur PERLES VANBAELINGHEM Jérémy, candidat au troisième concours n'a pas fourni le 16 octobre 2025, date des épreuves d'admissibilité, le document nécessaire à son inscription et qu'il y a lieu de le radier de la liste des candidats admis à concourir,

Considérant que Mesdames BERTRAND Sandra, BOUMRICHE Malika et MADIATA Nancy ont annulé leur inscription au troisième concours, et qu'il y a lieu de les radier de la liste des candidats admis à concourir,

## ARRETE

**Article 1** : L'inscription de Mesdames BOUANANI Souad et KRIFAH Najime à la session 2025 du concours interne de rédacteur est confirmée,

**Article 2** : La liste des admis à concourir à la session 2025 du concours interne de rédacteur est modifiée comme suit : THORY Virginie est remplacée par THORY Virginie et ROMUALD Desvennes est remplacé par DESVENNES Romuald,

**Article 3** : La liste des admis à concourir à la session 2025 du concours interne de rédacteur est modifiée comme suit : CADET Isabelle est remplacée par SCHAMBERGER Isabelle et THAVARATNAM Sylvia est remplacée par SALIGNAC Sylvia,

**Article 4** : Mesdames ARDOIS Annie, BELHADI Ghania, BERTRAND Sandra, BESSIERES Emilie, BODINIER Sonia, BOUGUETAIA Sarah, BOUKIL CHETTAR Hayat, BRESSAN Julie, CHAN SHU LAM Marie, CHAPOY Amélie, COUVRAS Aurélie, DEMBELE Malou, DO NASCIMENTO Lalia, DUVAL Morline, FANTINA Annie, HOCHANAT Wafa, LAKERMANCE Maggy, LANCE Nathalie, LE BORNE Cécile, LEFEVRE Dominique, LICIDE Gladys, LOPES VARELA Maria, MONTEIRO FERREIRA Helen De Fatima, MUKANDA Khaira, PACCAGNINI Ericka, ROUILLE Karine, TIRALULT Céline, VARIN Céline et Messieurs BAUDINO Fabrice, DARAJI Nabile et ÉYENGUÈ Christian sont radiés de la liste des admis à concourir de la session 2025 du concours interne de rédacteur,

**Article 5** : L'inscription de Monsieur AMOUCHE Rayan à la session 2025 du concours externe de rédacteur est confirmée,

**Article 6** : Mesdames BAPTISTA KIRECHE Axelle, BENJAMIN Yldie, BERGER Wendy, BERNARD Marie, BESSAA Amel, BOUBERKA Sara, BRESSAN Julie, DA COSTA BIQUE Anne-Sophie, ED-DIAZ Iman, ETHEVE Margot, EUGENE Carine, GASPAL Christine, LE GAFFRIC Elodie, LUCAS Sophie, MAGBONDO LAMIEN Ramata, MAMMOOUTOU Johanna, MANSOURI Assia, MBA Vivian, MINAR Gaelle, NADIR Farah, PAROUMANOU SOUPRAYEN Anne, PERROD Marjorie, PICARD Martine, ROTTHEUDT Nevenka, SMADJA Elodie, TECHER Marie-Lydie, VALETTE Frédérique et Messieurs COULIBALY Mahamadou, JARLAN Guillaume et MENON Maxime sont radiés de la liste des admis à concourir de la session 2025 du concours externe de rédacteur,

**Article 7** : La liste des admis à concourir à la session 2025 du concours externe de rédacteur est modifiée comme suit : PAULINE Pauline est remplacée par VALLERY Pauline et DUGOURD Marion est remplacée par LAGRANGE DUGOURD Marion,

**Article 8** : L'inscription de Mesdames BOUKAD Sihem, FRIEDMANN Valérie, NIAGATÉ Makoré, PITAVAL Marjorie, THOMAS Frédérique et Messieurs BADIABIO Maurice et SEMERLE Mathieu à la session 2025 du troisième concours de rédacteur est confirmée,

**Article 9** : Mesdames BERTRAND Sandra, BOUMRICHE Malika, MADIATA Nancy et Monsieur PERLES VANBAELINGHEM Jérémy sont radiés de la liste des admis à concourir de la session 2025 du troisième concours de rédacteur,

**Article 10** : La liste des candidats admis à concourir à la session 2025 des concours externe, interne et de troisième voie de rédacteur territorial, est par conséquent arrêtée à cinq mille huit cent soixante-dix-neuf (5879) inscrits répartis comme suit par voies de concours :

Externe	Interne	3 <sup>ème</sup> concours
1215	4075	589

**Article 11** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de Seine-Saint-Denis

Publié par affichage électronique  
sur le site du CIG petite couronne  
[www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr)

Le 04/12/2025

Fait à Pantin, le 19 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint chargé des  
concours, de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER